

# Le microcrédit à La Réunion

## Un accès au crédit pour les plus fragiles

É  
C  
L  
A  
I  
R  
A  
G  
E

Le microcrédit accompagné s'inscrit comme un des moyens de favoriser l'inclusion financière des populations fragiles et offre des possibilités de financement à des emprunteurs qui n'auraient pas, ou difficilement, accès au crédit traditionnel.

À La Réunion, le financement par le microcrédit connaît un franc succès ces dernières années, passant de moins de 4 millions d'euros de prêts octroyés en 2010 à 11 millions d'euros en 2018 pour près de 1 700 microcrédits accordés. Le microcrédit professionnel classique, destiné au financement de créations d'entreprise et porté par l'Adie Réunion, concentre la moitié des montants alloués et progresse de 19 % par an entre 2010 et 2018. Les bénéficiaires du microcrédit professionnel restent majoritairement des personnes exclues du marché du travail. Plus de la moitié des micro-emprunteurs soutenus en 2017 sont demandeurs d'emploi ou inactifs au moment de leur demande de prêts. Le microcrédit personnel, qui a vocation à financer des projets d'accès à un emploi salarié ou d'insertion sociale, contribue également à cette bonne orientation (+29 % en moyenne par an entre 2010 et 2018). Bien que ces bénéficiaires (professionnels et personnels) n'aient pas la solvabilité suffisante pour le système bancaire classique, les taux d'impayé y sont faibles et la pérennité des entreprises créées est supérieure à celle observée sur l'ensemble de l'économie réunionnaise.

Qu'il soit personnel ou professionnel, le microcrédit repose sur l'accompagnement. Ce dernier contribue, en effet, de manière décisive à l'insertion sociale de ces personnes. Ce suivi particulier peut être mis en place grâce à un système de subventionnement adéquat.

Cette dynamique favorable du microcrédit devrait se poursuivre. En effet, l'État souhaite élargir la diffusion du microcrédit en assouplissant le cadre réglementaire. Par ailleurs, le lancement par la Région Réunion d'un nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprises baptisé « Cap Création » s'inscrit dans cette dynamique.

## L'ACCÈS AU FINANCEMENT PAR LE MICROCRÉDIT

### Un accès inégal au crédit bancaire classique

L'accès à un compte bancaire et aux services bancaires qui y sont attachés est indispensable à la vie quotidienne notamment des personnes les plus fragiles. En effet, ces dernières ne bénéficient pas forcément de conditions appropriées à leur situation. Lutter contre l'exclusion bancaire, c'est-à-dire favoriser l'inclusion bancaire, c'est permettre à ces personnes d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. L'inclusion bancaire<sup>1</sup> ne se limite pas à l'accès aux services bancaires. Elle soulève également la question de l'accès au crédit. En effet, obtenir un financement pour des projets personnels ou professionnels participe à l'inclusion bancaire et sociale des individus, à condition que le recours au crédit ne risque pas de déséquilibrer le budget du ménage et de conduire au surendettement.

À l'inverse du droit au compte, le « droit au crédit » n'existe pas. Ainsi, 3,5 % des ménages réunionnais se voient refuser l'octroi d'un crédit par les établissements traditionnels en 2015, selon l'enquête Patrimoine de l'Insee, soit un niveau quasi identique à la France hors DOM (3 %). Toutefois, l'autocensure y est plus forte. Cette même année, 15 % des ménages réunionnais ont renoncé à demander un crédit en pensant qu'il serait refusé contre 9 % en France hors DOM. Ce comportement d'autocensure varie selon le niveau de vie des ménages : 18 % pour les ménages situés au-dessous du seuil de pauvreté.

### Le financement accompagné : le microcrédit

Le microcrédit accompagné s'adresse à une clientèle qui n'a pas accès au crédit bancaire classique du fait de la précarité de leur situation économique ou sociale. Il constitue ainsi un vecteur d'insertion professionnelle adapté à La Réunion (un taux de chômage élevé et un tissu économique réunionnais principalement constitué de très petites entreprises).

On distingue deux types de microcrédit : le microcrédit personnel et le microcrédit professionnel. Le premier est un prêt sans condition de revenus d'un montant maximum de 5 000 euros, qui a vocation à financer des projets d'accès à un emploi salarié ou d'insertion sociale.

<sup>1</sup> cf. note expresse n° 539 « [L'inclusion bancaire à La Réunion : une fragilité à accompagner](#) », décembre 2018.

Le second est destiné au financement de projets d'entrepreneurs qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Ces prêts sont accordés à titre onéreux par une structure extrabancaire habilitée, telle que l'Adie Réunion ou l'IMF Créasol. On parle alors de microcrédit classique ou « à caractère général ». Le montant maximum du microcrédit classique est relevé de 10 000 euros à 12 000 euros depuis juillet 2018 (contre un plafond de 6 000 euros jusqu'en 2013).

Ces prêts peuvent également être accordés à titre gratuit comme le crédit à caractère de fonds propres conditionné à l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Il s'agit d'un prêt d'honneur, c'est-à-dire d'un prêt sans intérêt ni garantie que le porteur de projet s'engage à rembourser « sur l'honneur ». Il permet de renforcer les fonds propres des créateurs d'entreprise et offre un levier par un financement bancaire complémentaire. En effet, l'obtention du prêt d'honneur favorise la bancarisation « classique » du bénéficiaire en mettant davantage les banques en confiance.






### LE PAYSAGE RÉUNIONNAIS DU MICROCRÉDIT

Le paysage réunionnais du microcrédit est sensiblement identique à celui observé en France métropolitaine, qu'il s'agisse des objectifs ou des acteurs concernés.

La distribution du microcrédit professionnel est réalisée par les trois principales associations : (i) l'Adie Réunion-Mayotte (réseau national Adie) qui mobilise des ressources bancaires afin de prêter à des populations fragiles et de les accompagner, (ii) Initiative Réunion (réseau national Initiative France) qui accorde des microcrédits à caractère de fonds propres et (iii) France Active Réunion (réseau France Active) qui facilite l'accès au crédit bancaire en apportant sa garantie à des porteurs de projet. L'IMF Créasol (Crédit, Accompagnement, Solidarité), portée par la Caisse d'Épargne de la région Provence Alpes Corse, participe également à cette distribution (tableau 1).

Parallèlement, Adie Réunion-Mayotte et IMF Créasol sont les seuls distributeurs du microcrédit personnel dans le département.

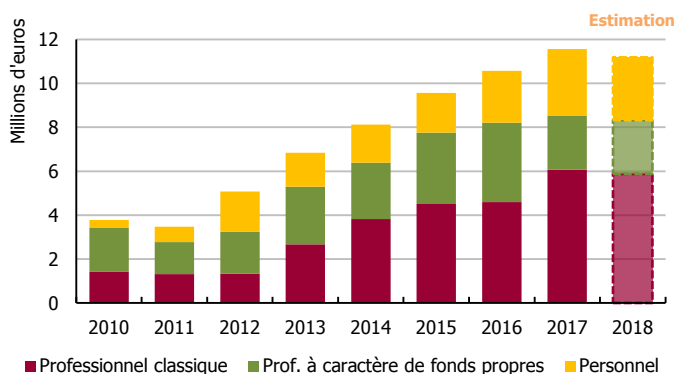
Tableau 1 - Les acteurs du microcrédit à La Réunion

	Personnels	Prof. classique	Prof. à caractère de fonds propres	Garantie de microcrédit prof.	Micro-assurance
 adie	✓	✓	✓		✓
 Initiative Réunion			✓		
 FRANCE ACTIVE LA RÉUNION			✓	✓	
 creasol	✓	✓			
 Entrepreneurs de la Cité					✓

## UNE ACTIVITÉ BIEN ORIENTÉE

### Une nette progression de l'activité du microcrédit

1 - Montant des microcrédits



Sources : Adie Réunion-Mayotte, France Initiative et IMF Créasol

en 2018. Parallèlement, la distribution de microcrédits à caractère de fonds propres progresse également, mais de manière plus modérée (+3 % par an).

Par ailleurs, un porteur de projet peut faire appel à un garant, afin de lui faciliter l'accès à un crédit bancaire. Cette garantie limite le recours aux cautions personnelles, ainsi que le risque pris par l'établissement de crédit. Elle peut également être utilisée en complément d'un prêt d'honneur. À La Réunion, France Active Réunion soutient ainsi une centaine de créateurs d'entreprise en 2018.

### Des montants moyens de microcrédit professionnel en hausse

L'Adie Réunion représente le premier acteur du microcrédit professionnel dans l'île, avec près de 9 microcrédits octroyés sur 10 et les trois quarts de la production de crédit en 2018. L'association accorde quasi exclusivement des microcrédits classiques (95 % des microcrédits professionnels) et finance de petits projets nécessitant peu de fonds propres. Le montant moyen d'un microcrédit classique se situe autour de 7 500 euros.

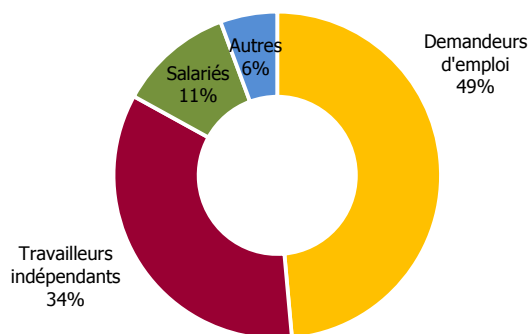
Parallèlement, le montant moyen du prêt d'honneur d'Initiative Réunion s'élève à 15 700 euros et progresse d'un tiers entre 2012 et 2017. Celui-ci est couplé à un prêt bancaire complémentaire de 47 000 euros en moyenne par projet. Le prêt d'Initiative Réunion permet ainsi d'obtenir un crédit bancaire 3 fois plus important que le prêt d'honneur. Cet effet levier bancaire du prêt d'honneur a presque doublé en 6 ans. Il est plus important à La Réunion que dans les autres départements d'outre-mer (effet levier de 1,2 en Martinique, 1,3 en Guyane et 2,0 en Guadeloupe), mais reste néanmoins bien inférieur à celui observé dans l'ensemble du réseau France Initiative, où il permet de déclencher un crédit bancaire 7,4 fois plus élevé.

## Le microcrédit professionnel comme moyen d'insertion sur le marché du travail

Les bénéficiaires du microcrédit professionnel restent majoritairement des personnes exclues du marché du travail. Près de la moitié des microemprunteurs soutenus en 2017 sont des demandeurs d'emploi ou des inactifs au moment de leur demande de prêts (*graphique 2*). Les autres bénéficiaires sont des actifs occupés, notamment des travailleurs indépendants pour un tiers d'entre eux. En outre, deux bénéficiaires du microcrédit professionnel sur trois sont des hommes.

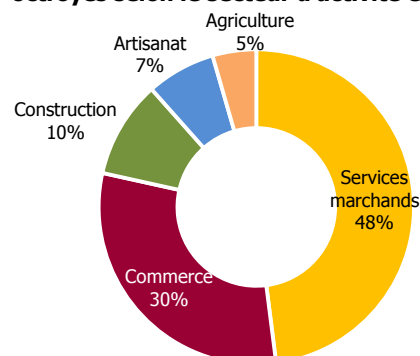
Les services marchands représentent le premier secteur d'activité, avec près de la moitié des microcrédits octroyés en 2017 (*graphique 3*). Cela concerne non seulement l'hôtellerie-restauration (un tiers de l'ensemble des créations), mais également les services à la personne (coiffure, réparation automobile, etc.) et les transports. Le commerce constitue le deuxième secteur bénéficiaire, avec près d'un tiers des projets financés. La construction apparaît en troisième position, tandis que les autres projets se répartissent entre agriculture et artisanat.

### 2 - Situation des bénéficiaires d'un microcrédit professionnel en 2017



Sources : Adie Réunion, Initiative Réunion

### 3 - Répartition des microcrédits professionnels octroyés selon le secteur d'activité en 2017



Source: Adie Réunion, Initiative Réunion

Les porteurs de projet réunionnais sont très souvent diplômés, notamment de l'enseignement technique. Parmi les bénéficiaires soutenus par l'Adie Réunion, 42 % d'entre eux sont titulaires d'un BEP ou d'un CAP et 24 % ont au moins un baccalauréat. En outre, un porteur de projet sur cinq est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

### LA MICRO-ASSURANCE À LA RÉUNION

La micro-assurance fournit des solutions d'assurances pour les micro-entrepreneurs adaptées à leur situation professionnelle, leur activité et à leurs revenus. Dans le département, l'Adie Réunion et les Entrepreneurs de la Cité proposent des contrats couvrant leur responsabilité civile professionnelle, leurs biens professionnels s'ils travaillent à domicile ou leurs locaux et leur contenu, voire leurs revenus en cas d'incapacité totale ou partielle de travailler. L'Adie étend cette offre à l'assurance automobile.

En 2018, près de 200 personnes ont souscrit une micro-assurance.

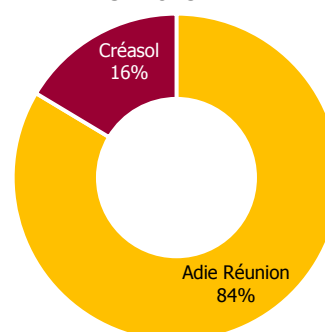
## Le microcrédit personnel en plein essor

Autre activité dynamique, le microcrédit personnel progresse de 29 % en moyenne par an entre 2010 et 2018 et représente désormais un quart des montants prêtés en 2018 (*graphique 1*). Ces prêts financent des projets d'insertion professionnelle ou sociale tels que l'obtention du permis de conduire, l'achat d'un véhicule ou une formation professionnelle. Ils sont destinés à un public confronté à des difficultés d'accès aux crédits bancaires classiques, du fait de revenus trop faibles ou de la fragilité de leur situation professionnelle ou personnelle. Ces personnes possèdent néanmoins des capacités de remboursement jugées suffisantes par les prêteurs du microcrédit et bénéficient d'un accompagnement social. En 2018, un peu moins de 750 microcrédits personnels ont été octroyés pour un montant moyen de 3 900 euros.

L'Adie Réunion et l'IMF Créasol forment le réseau distributeur de microcrédits personnels dans l'île. Chacun connaît une forte croissance de son activité, notamment l'Adie Réunion avec des montants alloués multipliés par 15 entre 2010 et 2017 (+64 % pour Créasol sur la même période). En 2018, l'Adie Réunion concentre 84 % des microcrédits octroyés (*graphique 4*).

À l'inverse des micro-emprunteurs professionnels, les deux tiers des bénéficiaires sont des femmes. Ces dernières cherchent majoritairement à améliorer leur employabilité par leur mobilité, en finançant un permis de conduire ou l'achat d'un véhicule.

### 4 - Répartition de l'activité du microcrédit personnel selon les différentes associations en 2018



Sources : Adie Réunion, IMF Créasol

# L'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DU MICROCRÉDIT

## L'accompagnement comme clé de réussite

Qu'il soit personnel ou professionnel, le microcrédit repose sur l'accompagnement de l'emprunteur par des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), des associations spécialisées (Adie Réunion, Initiative Réunion, France Active Réunion, etc.) ou d'autres acteurs (chambres consulaires, couveuses d'entreprises, etc.). Leur travail, en matière de sélection, d'accompagnement (en particulier aide au montage de projet, financement et suivi post-crédation) et de conseil aux débiteurs constitue la spécificité du microcrédit. En effet, l'accompagnement contribue de manière décisive à l'insertion sociale de ces personnes.

Bien que les bénéficiaires du microcrédit professionnel n'aient pas la solvabilité suffisante pour faire financer leur projet par le système bancaire classique, ces créateurs d'entreprise affichent un taux de pérennité supérieur à celui observé sur l'ensemble de l'économie réunionnaise : 84 % à deux ans pour l'Adie Réunion contre 73 % toutes activités confondues dans le département. Initiative Réunion enregistre même un taux de pérennité de 96 % à 3 ans. Par ailleurs, le taux d'impayés à 36 mois à l'Adie Réunion s'établit à 4,4 %, un niveau de risque faible dans le réseau Adie.

L'accompagnement est également au cœur du nouveau dispositif Cap Création mis en place en septembre 2018 par la Région Réunion. À l'instar du dispositif Nacre qu'il remplace, celui-ci constitue un parcours régional d'accompagnement à la création d'entreprises, destiné aux publics éloignés de l'emploi, à l'entrepreneuriat au féminin, aux entreprises implantées sur la zone des hauts ainsi qu'à l'entrepreneuriat alternatif (projets relevant du champ de l'économie sociale et solidaire). Il vise à faire progresser l'inclusion bancaire des créateurs d'entreprises et à limiter la sinistralité des très petites entreprises en garantissant un dispositif d'accompagnement renforcé en amont et en aval de leur création. Cap Création comprend également la structuration financière du projet, par la mise en place d'un prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 8 000 euros mis à disposition par la Caisse des dépôts et consignations, conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire classique au moins équivalent.

## Un soutien public utile et nécessaire

La réussite des dispositifs de microcrédit repose particulièrement sur l'accompagnement des personnes qui en bénéficient, qui sont généralement en situation de fragilité financière et plus vulnérable. Or, le microcrédit est un dispositif d'aide à l'insertion et subsiste grâce à un système de subventionnement adéquat. En effet, les acteurs publics mènent des actions en faveur du microcrédit aussi bien en termes de financement (prêts ou d'abondement de fonds de prêts) que dans l'attribution de subventions permettant d'assurer notamment l'accompagnement mis en œuvre par les différentes associations que sont l'Adie Réunion, Initiative Réunion ou France Active Réunion.

Cette dynamique favorable du microcrédit devrait se poursuivre. En effet, dans le Livre Bleu Outre-mer, document de synthèse des Assises des Outre-mer, l'État s'engage à assouplir le cadre réglementaire du microcrédit, tout en maintenant le ciblage des publics sensibles ainsi que l'offre d'accompagnement. Ainsi, la limite d'âge de l'entreprise bénéficiaire d'un microcrédit professionnel sera supprimée, afin d'ouvrir l'accès au microcrédit à l'ensemble des entreprises n'ayant pas accès au crédit classique. En outre, cet assouplissement passe par un bilan de l'expérimentation menée à Mayotte, dans le but d'évaluer la pertinence d'une généralisation du relèvement du plafond à 15 000 euros de prêt du microcrédit professionnel dans les territoires ultramarins. Par ailleurs, le lancement par la Région Réunion d'un nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprises baptisé « Cap Création » s'inscrit dans cette dynamique.

### LE DISPOSITIF DES CORRESPONDANTS TPE

À l'image de la Banque de France, l'IEDOM met à la disposition des très petites entreprises (TPE) depuis 2017 un interlocuteur chargé de les accompagner tout au long du cycle de vie de l'entreprise (création, développement, choix de financement, gestion, transmission, et, le cas échéant, prévention et traitement des difficultés). Le Correspondant TPE a pour mission d'accueillir les chefs d'entreprise pour écouter et comprendre leurs besoins, afin de les orienter vers les dispositifs, organismes et interlocuteurs les plus adaptés. À La Réunion, il peut être contacté via le courriel suivant [TPE974@iedom-reunion.fr](mailto:TPE974@iedom-reunion.fr) ou par téléphone au 02 62 90 71 00.

La Banque de France a décidé de renforcer son soutien aux TPE en les aidant à approfondir leurs connaissances sur les aspects financiers et de gestion. Ainsi, la Banque de France créera en 2019 un portail dédié à la culture financière des entrepreneurs, plateforme fédératrice d'informations et de formations à destination des dirigeants des TPE, dont comme contenu ludique, le jeu de sensibilisation à l'analyse financière #Adventure Entrepreneur lancé en octobre 2018.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : G. LESELLIER

Rédacteurs : D. PERRAIN — Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : février 2019 — Dépôt légal : février 2019 — ISSN 1952-9619